

FFAM Club'infos

Lettre aux clubs

021

Février 2024

ÉDITO

Laurent Henry

La fin d'année 2023 a été marquée par le décès prématuré de Michel Ocieпка, ancien médecin fédéral, vice-président de la fédération depuis 2021, responsable des activités sportives et impliqué depuis plus de 25 ans dans la vie fédérale. Michel a marqué beaucoup de modélistes par son calme et sa gentillesse et il manquera à de nombreuses personnes. Quasiment au même moment, Gino Cavazzale, ancien vice-président de la fédération et membre du Club Modéliste Beaumontois, nous a quittés à l'âge de 97 ans. Nos pensées vont donc vers tous ceux qui nous ont quittés en 2023 et qui manqueront à la communauté aéromodéliste.

Je voudrais revenir ici sur deux sujets qui me semblent importants : **les conflits dans les clubs et le respect de nos sites de vols.**

2023 a été marquée par une recrudescence des conflits dans les clubs impliquant des dirigeants entre eux ou des dirigeants et des licenciés. Nous savons tous qu'il suffit d'un élément perturbateur dans un club pour mettre à mal la bonne entente et la cohésion. Je le répète mais il est plus qu'important, pour les dirigeants, de traiter au plus tôt et sans laisser s'envenimer ces situations de conflits dans le respect des textes qui régissent les associations, à savoir vos statuts et

vos règlements intérieurs. La fédération est là pour vous aider, mais lorsque la situation est déjà trop dégradée ou a pris une tournure judiciaire, il est souvent trop tard.

J'entends des dirigeants de clubs, venant appeler à l'aide la fédération - alors qu'ils se retrouvent devant un conciliateur, un juge ou avec un courrier d'avocat d'un licencié entre les mains - car ils sont bénévoles et qu'ils ont géré le problème comme ils pouvaient... mais sans lire ou appliquer leurs textes... La règle est simple, la fédération soutiendra toujours un dirigeant de club dans la difficulté et l'aidera toujours à traiter une complexité à partir du moment où les



Table des matières

Assemblées Générales FFAM 2024	2
Nouveaux clubs 2024	3
Bilan des webinaires dirigeants	3
Connexion	3
ANS 2024	4
Refonte des diplômes fédéraux	4
Bilan des clubs	5
Guide des assurances	6
Convention des LAM	6
Calendrier 2024	7
Conflits dans les clubs	8
Formation Télépilote	9
Formation Directeurs des Vols	9
Engagements et gestes éco-responsables	10
Pole Ressources National Sports de Nature	10
La nouvelle catégorie F1Q	11
Sportifs de Haut Niveau 2024	12
Sport en France	12
Olivier Rogeau	12

choses sont faites dans les règles. Si une procédure est mal engagée ou prise à la légère et à l'encontre du bon sens, la fédération ne pourra rien faire et n'engagera pas de fonds communs pour cela. Donc, dirigeants, appelez nous avant de vous mettre dans des situations inextricables.

Le second sujet est la défense des sites de vols. Depuis plus de 10 ans, je reste un fervent défenseur de la pratique, qu'elle soit sur des terrains de clubs ou sur des sites de vol de pente, étant moi-même pratiquant de cette discipline. En milieu d'année, nous avons été alertés de la publica-

tion d'un *arrêté biotope* dans les Côtes d'Armor interdisant la pratique de l'aéromodélisme sur un lieu emblématique, le Cap d'Erquy. Personne n'a vu cet arrêté arriver et nous n'avons pas pu réagir à la consultation publique qui avait été organisée en catimini au début de l'été 2023. Cherchant à comprendre les causes de cette interdiction, nous constatons qu'il y a une volonté du conseil départemental de protéger le site naturel, mais, et surtout, qu'il y a des modélistes d'autres régions qui viennent sur le site en terrain conquis, avec des comportements inadaptés et allant jusqu'à insulter

les autorités locales qui "osent" leur faire des remarques alors que "cela fait 20 ans qu'ils volent là" ! Le résultat est simple, à cause de quelques comportements inadmissibles, l'ensemble de la communauté est privée de sites de vols.

Nous travaillons avec le conseil départemental pour obtenir une convention qui permettra de continuer à pratiquer mais cela ne sera plus comme avant et il faut bien que chacun le comprenne : la préservation de nos sites de pratiques passent par un comportement respectueux de ces derniers, un respect des autres et une humilité indispensable lorsque l'on évolue sur la propriété d'un autre !!

Lorsque les choses sont faites avec sérieux, nous trouvons des solutions. Pour exemple, nous avons récemment obtenu un arrêté permettant de voler au milieu du parc national des Cévennes grâce à un travail local. Lorsque quelques-uns se comportent n'importe comment, c'est l'ensemble des modélistes qui en pâtissent et il ne faut pas venir se plaindre ! Bons vols à tous avec sérieux et respect des autres. ■



Sophie Dellac

Assemblées Générales FFAM 2024

À noter dans vos agendas, 2 assemblées générales seront organisées en 2024.

Le samedi 23 mars à 14h

Assemblée générale plénière à Lyon où nous espérons vous re-

trouver plus nombreux que l'année dernière. Profitez-en pour vous rendre à la Foire de Lyon, la ligue AURA y tiendra un stand les 23 et 24 mars (salon Kid expo).

Le samedi 14 décembre

Assemblée générale électorale organisée en visio-conférence avec vote électronique à distance.

Nouveauté cette année

Dématérialisation de la convocation et des coupons réponses à l'assemblée générale. La convocation sera envoyée par mail à chaque président de club et les réponses seront effectuées à partir de l'accès personnel du président sur l'extranet des dirigeants. ■



Nouveaux clubs 2024

Depuis le mois de septembre 2023, la FFAM a eu le plaisir d'accueillir 15 nouvelles associations. Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussites dans le développement de leurs projets.

Découvrez la liste des nouveaux clubs :

1. L'Éole des Marais 56 (LAM BRE)
2. Vailly Air Loisirs (LAM GE)
3. Model Club Birsigtal (LAM GE)
4. Ailes et Rotors Isérois (LAM AURA)
5. Aéro Modèle Club du Terregatte (LAM NOR)
6. Club de l'Hers (LAM OCC)
7. E-Vol (LAM BRE)

8. Zéphyr Drone Park (LAM OCC)
9. Evasion77 (LAM IF)
10. Francescas Aéromodélisme Indoor (LAM NA)
11. Modèle Air Club de l'Ouest (LAM PL)
12. Les Ailes d'Ailly-sur-Noye (LAM HDF)
13. Model Club Nussbaum (LAM GE)
14. Vol Indoor Sézannais (LAM GE)
15. Aéromodélisme Club Sérignacais (LAM OCC). ■



Bilan des webinaires dirigeants



À la suite des évolutions mises en place pour la saison 2024, de nouveaux webinaires ont été proposés aux dirigeants de club portant sur les étapes de réaffiliation et la souscription des licences.

Une des nouveautés concerne la prise de licence par le licencié puisqu'il est désormais possible aux adhérents et nouveaux ad-

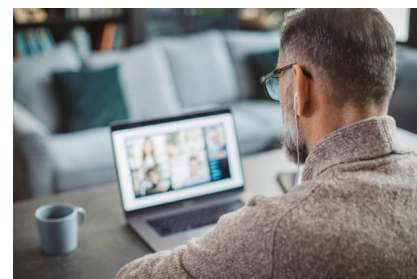
hérents de prendre et de régler son adhésion seul, en ligne, via son espace licencié. Cette possibilité n'est ouverte que si le club accepte cette option lors de la réaffiliation.

Ces sessions ont permis d'expliquer le fonctionnement de cet outil du côté du club et du côté du licencié. Les dirigeants ont également eu la possibilité de partager leur expérience et points d'amélioration à envisager pour la saison prochaine.

Un questionnaire de satisfaction sera d'ailleurs envoyé courant avril à l'ensemble des dirigeants. Le gros point de discussion portait également sur les nouvelles informations demandées lors de la saisie des licences (numéro d'ex-

ploitant européen d'UAS, formation télépilote, etc.). L'occasion de rappeler les obligations à respecter pour chaque pratiquant et de répondre aux interrogations de chacun.

Des sessions sont toujours disponibles sur demande auprès de Ségolène en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/3rX-GUuvN9pGg4gw8> ■



Connexion

Espace licencié
ou dirigeant

Vous êtes dirigeant de club et un de vos adhérents n'arrive pas à se connecter à son espace licencié ? Voici la procédure pour lui envoyer le mail de changement de mot de passe : [Aller dans Mon club > on-](#)



1 Cliquer ici

Actions sur la personne

2 Cliquer ici

Envoyer le mail de changement de mot de passe

glet « Licences »

- cliquer sur le **nom** du licencié
- cliquer sur le rectangle gris « **Actions sur la personne** »
- puis cliquer sur « **Envoyer le mail de changement de mot de passe** ».

Lorsque le licencié choisira son

mot de passe, son identifiant sera renseigné automatiquement.

Information pour les dirigeants :

Pour accéder à votre espace dirigeant, votre identifiant et votre mot de passe sont les mêmes que ceux que vous utilisez pour votre espace licencié. ■

ANS 2024

La campagne des demandes de subvention ANS 2024 pour la part territoriale sera lancée début avril. Comme l'année dernière, les demandes seront à dé-

poser sur « le compte asso ». Une newsletter spécifique sera envoyée quelques jours avant le début de la campagne et un webinaire de présentation sera proposé.
Rappel : les clubs ayant obtenus

une subvention ANS en 2023, doivent renseigner sur le compte asso le budget réalisé de leur(s) action(s) impérativement avant le 30 juin 2024. ■



Refonte des diplômes fédéraux

Durant la convention des ligues d'aéromodélisme et la réunion de comité directeur fédéral qui se sont déroulées fin janvier, le nouveau dispositif de qualification de formateur a été présenté et validé par le comité directeur. Ces dispositions s'inscrivent dans l'axe de refonte de la formation qui était un des axes principaux du mandat 2021-2024 et qui a vu une première brique mise en place en 2022 avec la création des Écoles Françaises d'AéroModélisme.



club pour permettre de gérer localement la formation, les deux autres qualifications seront délivrées via des sessions organisées dans les EFAM, localement pour permettre à chaque personne intéressée d'y participer sans avoir à faire des centaines de kilomètres. Pour les jeunes, la demi-journée de formation consistera à donner des bases sur la façon de faire et également à expliquer ce qu'est un club et comment fonctionne la vie associative. Ce sera un moyen à la fois de s'investir et s'épanouir en partageant son savoir en participant à l'écolage

dans son club, de comprendre l'intérêt de s'investir dans la vie de son club et pourquoi pas devenir un dirigeant de demain. La qualification de formateur se déroulera en deux phases. Une première théorique, à distance ou organisée dans les clubs, qui permettra de s'assurer que les postulants ont les connaissances théoriques pour répondre aux questions des élèves. La seconde phase, pratique, organisée là encore sur une journée dans une EFAM proche de chez soi, permettra, sous la supervision d'un formateur habilité par la fédération, de

3 nouvelles qualifications vont venir remplacer nos dispositifs actuels avec des objectifs différents :

- **L'Assistant Formateur Fédéral** à destination des plus jeunes permettra de mettre le pied à l'étrier nos juniors pour les faire s'impliquer dans la formation et dans la vie des clubs.
- **L'Initiateur Aéromodélisme Club** permettra aux présidents de clubs ou aux responsables formation dans les clubs de nommer les personnes qui pourront s'impliquer dans la formation, faire de l'écolage au quotidien.
- **Le Formateur Fédéral Aéromodélisme** aura la qualification principale. Avant de la délivrer on vérifiera si le candidat possède à la fois les connaissances théoriques indispensables et également la pédagogie permettant de faire passer les messages.

Si la qualification d'initiateur aéromodélisme de club est à la main uniquement des dirigeants de

	AFA	IAC	FFA
QUOI ?	Assistant Formateur Aéromodélisme	Initiateur Aéromodélisme Club	Formateur Fédéral Aéromodélisme
POUR QUI ?	Junior 1 et 2 titulaire aile d'argent ou brevet A	Licencié adulte supervisé par un formateur qualifié	Licencié adulte souhaitant devenir formateur qualifié
POURQUOI ?	Se lancer, s'investir dans la formation et dans la vie associative	Connaître les personnes habilitées à la formation interne et assister le formateur qualifié	Expérimentation investissement partage - Organisation formation nouveaux pratiquants (autonomie et construction) - Repérage potentiel compétition - Encadrement et supervision IAC et AFA
VAE ?		QFIA	QFMA
COMMENT ?	1/2 journée de formation dans une EFAM	Engagement et participation à la formation	Formation théorique + formation en EFAM (1 jour)
VALIDITÉ ?	18+	5 ans perte en cas de changement de club	5 ans

vérifier les connaissances des postulants, de les faire se pencher sur l'organisation et la progression de la formation et de les mettre en situation lors d'une séance. Destinées aux nouvelles personnes désireuses de s'investir, ces qualifications seront données

par équivalence aux actuels détenteurs de QFIA et QFMA sous réserve qu'ils effectuent bien des activités de formation. Dans les semaines qui viennent, la mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau dispositif va être déclivée dans les LAM et d'ici là, la

délivrance des qualifications actuelles - QFIA / QFMA - est arrêtée. Les dirigeants de clubs vont être sollicités pour confirmer que les personnes détentrices de QFIA et QFMA effectuent effectivement de la formation et pouvoir donner les équivalences. ■

Sophie Dellac

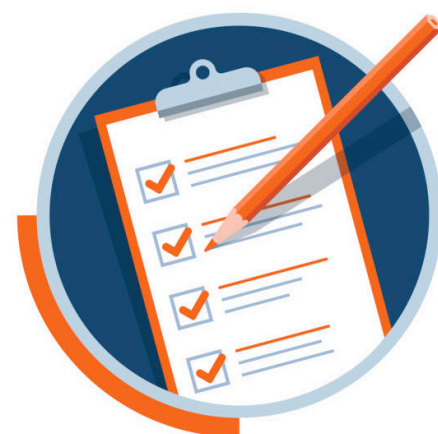
Bilan des clubs

Nouveautés 2024 et vérification du bilan 2023

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous avez jusqu'au 29 février pour vérifier les lignes du bilan 2023. Nous vous rappelons que la prime de bilan est calculée au prorata du nombre de points obtenus au vu du bilan annuel d'activité. Le versement effectif de la prime est limité aux clubs ayant effectivement renouvelé leur cotisation annuelle à la FFAM pour l'année 2024 et dont le montant de la prime est au moins égal à 100 €. Le versement par virement bancaire sera réalisé dans les prochaines semaines.

Pour 2024, quelques évolutions seront mises en place, elles porteront essentiellement sur les lignes suivantes :

- **Qualifications fédérales** : la réforme des diplômes fédéraux sera introduite au cours de l'année, ils bénéficieront de points spécifiques,
- Revalorisation pour les **bénévoles**,
- Revalorisation des **ailes et brevets**,
- Revalorisation de l'organisation de **jours d'initiation, de portes ouvertes, de SAPA**,
- Ajout de points pour les clubs donnant **un pouvoir à l'AG de la LAM**,
- Ajout de points pour les clubs qui **déposent leurs statuts, PV d'AG sur l'extranet fédéral**.



Le nouveau tableau des critères des points de bilan sera mis en ligne sur le contenu informatif dans le courant du mois de mars. ■



Une modification a été apportée début janvier sur le bilan 2023 (qui sera également applicable en 2024) pour des raisons de cohérence sur les résultats, cela concerne la saisonnalité des taux de progression des licenciés. Nous avons supprimé la référence à l'année civile pour le calcul des licences délivrées par le club, et avons choisi la saisonnalité (1^{er} septembre au 31 août).



Guide des assurances

**Version de février 2024 :
assurance licencié
lors de manifestation
non organisée
par la FFAM**

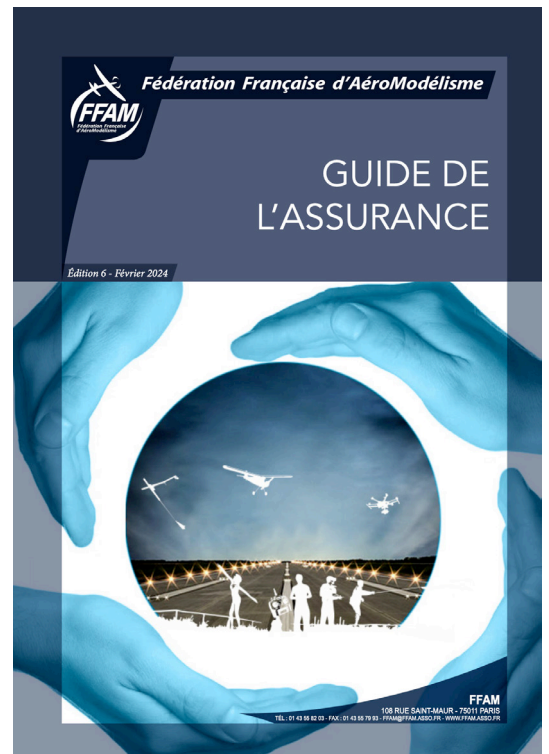
Le guide des assurances a été mis à jour à la suite de deux modifications qui ont été apportées au contrat de la responsabilité civile :

- **Les activités garanties** : il a été précisé que le licencié est couvert dans le cadre des compétitions ou spectacles aériens organisés en France par des clubs affiliés à la FFAM ou en convention avec la fédération (UFOLEP par exemple). Ce qui signifie par exemple, que tout licencié qui partici-

perait à un spectacle organisé par un club d'aviation grandeur, devra s'assurer que l'organisateur couvre l'activité aéromodélisme pendant cette manifestation ainsi que le télépilote qui ferait une démonstration.

- **Exclusions** : il a été ajouté dans les exclusions au contrat que les dommages causés lors de manifestations d'aéromodélisme par les pilotes ne respectant pas le règlement manifestations de la fédération pour ce qui concerne la qualification de pilote de démonstration ne seront pas couverts.

Retrouvez la nouvelle version du guide des assurances dans le **Contenu informatif > Assurance.** ■



Convention des LAM

La convention annuelle des ligues d'aéromodélisme s'est tenue les 26 et 27 janvier à Massy Palaiseau. Le président, Laurent Henry, a fait un point d'honneur à ce que toutes les ligues soient représentées lors de cette convention étant donné l'importance des ligues dans l'organisation fédérale et ce fut une réussite. Lors de ces deux journées, de nombreux sujets ont été abordés dont :

- le futur bilan d'activités des ligues,
- la réglementation,
- la présentation de la réforme de la formation fédérale,
- les orientations fédérales sur le développement et la reconnaissance de l'aéromodélisme.

Les participants ont apprécié la qualité des échanges tout au long de cette convention.

Pour certains il s'agissait de leur dernière présence à la convention des LAM, en effet 2024 sera l'année des élections des comités directeurs dans chaque ligue. Nous rappelons que l'organisation fédérale repose, comme pour vos clubs, sur l'implication de béné-

voles et qu'il est indispensable que certains s'engagent au niveau des ligues pour aider au développement des clubs et de l'aéromodélisme. À ceux qui ont une âme de bénévole et qui veulent donner un peu de leur temps pour les autres, rapprochez-vous de vos présidents de ligues et rejoignez-les en fin d'année lors des élections pour le prochain mandat. ■



Championnats D'AÉROMODÉLISME

France - Europe - monde

- Drone Racing
- Vol circulaire commandé
- Vol libre
- Vol radiocommandé - aéronef motorisé
- Vol radiocommandé - planeur



- Championnats du monde
- d'Europe
- de France

date	cat. libellé	lieu	date	cat. libellé	lieu
AVRIL			AOÛT		
	20-21 ■ F3P	Fontenay-le-Fleury - 78 <i>Modélisme et Loisirs Techniques</i>		6-10 ■ F1AB juniors	Prilep - Macédoine
				10-17 ■ F3C	Aabenraa - Danemark
				10-17 ■ F4CH	Ploiesti - Roumanie
				12-17 ■ F2ABCD	Muncie - USA
				19-23 ■ F1E	Rana - République Tchèque
				22-25 ■ F3A	Cherbourg - 50 <i>Hague Model Air Club</i>
				24-25 ■ VCC	Landres - 54 <i>Club Modéliste de Blénod Lorraine</i>
				24-25 ■ F9U	La Chapelle-sur-Erdre - 44 <i>Aéro Modéliste Club Chapelain</i>
				25-31 ■ F5J	Deva - Roumanie
				30-1 ■ Maquette	Roanne - 42 <i>Radio Model Club Roannais</i>
				31-1 ■ Racer RC	Gerzat - 63 <i>Gerzat Aéromodélisme Passion</i>
MAI			SEPTEMBRE		
	9-11 ■ F3F	Saint-Ferriol - 11 <i>Tête en l'air</i>		14-15 ■ F5J	Feillens - 01 <i>Aéro Modèle Club du Val de Saône</i>
	9-12 ■ F3Q	Cabanac - 33 <i>Club Modéliste Bèglais</i>		21-22 ■ F3K	Châtillon-sur-Seine - 21 <i>Model Club Châtillonnais</i>
	18-19 ■ Electro 7	Corbarieu - 82 <i>Montauban Air Modèles</i>		28-29 ■ F1E	Antoigné 79 ou St-J.-de-Sauves 86 <i>Sèvres Anjou Modélisme</i>
JUIN			OCTOBRE		
	15-16 ■ Vol libre intérieur	Treize-Vents - 85 <i>Sèvres Anjou Modélisme</i>		6-12 ■ F3F	Limoux - France
	15-16 ■ F3J	Leudeville - 91 <i>Aeromodel Club des Cigognes</i>			
	29-30 ■ FF2000	Rochefort - 17 <i>Rochefort Aeromodel Club 17</i>			
	5-7 ■ F3M	Saint-Maur - 36 <i>Air Modèle Châteauroux</i>			
	7-13 ■ F3K	Wloclawek - Pologne			
	20-27 ■ F3A	Grandrieu - Belgique			
	22-26 ■ F1ABC	Siméria - Roumanie			

Conflits dans les clubs

Statuts

Depuis un an ou deux, nous constatons une recrudescence de mails ou d'appels provenant de licenciés ou dirigeants de clubs à la fédération concernant des conflits internes liés pour l'essentiel à des problèmes de mauvais comportements de personnes.

L'objet de ces conflits porte sur différents sujets :

- les conditions d'organisation de l'assemblée générale : remise en cause des modalités d'élection par exemple,
- le respect des règles de sécurité lors de la pratique de l'activité,
- les sanctions disciplinaires : remise en cause de la procédure disciplinaire.

Le rôle de la fédération, quand elle est sollicitée sur ces sujets, est dans un premier temps d'écouter puis de conseiller notamment sur les droits de chacun, mais en aucun cas il n'y aura une prise de position ou une ingérence dans le club. Le club est une association loi 1901 à part entière, il est régi par ses propres statuts et la fédération ne peut pas se substituer au club, l'affiliation à la fédération n'étant pas un lien de subordination. Le conseil principal que nous pouvons donner et qui va sans doute régler un grand nombre de problèmes, c'est tout d'abord **de respecter ce qui est écrit dans les statuts.**

C'est ce qui fait foi et qui ne pourra pas être remis en cause par un tribunal si des conflits en arrivaient à ce stade. En revanche, on peut se poser la question de savoir si ce qui est écrit fait sens, si cela est encore d'actualité, ces questions vous devez vous les poser régulièrement. Il faut prendre le temps de relire les statuts de temps à autre, afin de les adapter à la situation actuelle et les compléter s'il y a des manquements. Bien souvent, les dirigeants de clubs prennent leur poste, par défaut car personne ne veut se lancer et ce qui les préoccupe c'est de développer l'activité, le côté administratif est beau-

coup moins motivant, et c'est naturel. Malheureusement, c'est quand un problème arrive que l'on s'aperçoit que les statuts ne sont pas adaptés, ou alors ils sont mal lus ou mal interprétés.

Nous avons édité un guide des statuts pour aider les clubs à les mettre à jour, il recense les articles indispensables pour le bon fonctionnement de votre structure. Il vous permet de vous poser des questions et de trouver la meilleure organisation possible pour votre fonctionnement. Nous pouvons aussi vous accompagner, vous conseiller si vous n'êtes pas à l'aise avec la rédaction des articles, nous pouvons répondre à vos questions.

Conseil : une personne peut suffire pour déclencher un réel dysfonctionnement dans une structure, mettre une mauvaise ambiance, etc.

Nous avons de multiples exemples pour argumenter ces propos.

Il est souvent compliqué de faire démissionner une personne qui nuit à son club car les statuts ne le prévoient pas dans la plupart des cas, bien souvent une procédure disciplinaire doit être engagée. Sachez qu'une association est libre d'accepter ou non un

particulier souhaitant adhérer à son association et pour mettre fin à une adhésion il suffit d'ajouter dans ses statuts au niveau de l'article sur la perte de la qualité de membre les mentions suivantes : **L'adhésion est annuelle. Elle est validée sur décision du Comité directeur** (ou conseil d'administration, ou bureau... à vous de choisir en fonction de votre cas). **La décision d'adhésion ne nécessite pas d'être motivée mais ne doit pas être sur un motif discriminatoire.**

Dans le cas où vous décideriez de modifier vos statuts, nous vous rappelons que vous devez en faire parvenir un exemplaire à la fédération. Nous en profitons pour vous rappeler que vos statuts doivent obligatoirement mentionner que le club est affilié à la FFAM et que le club s'engage à respecter les statuts et règlements de la fédération, ce qui implique entre autres que tous les membres de l'association doivent être titulaires d'une licence fédérale FFAM en cours de validité. ■



Formation Télépilote

« FFAM versus Alphatango »

Nous rappelons que depuis 2018, la FFAM a mis en place une formation télépilote accessible via l'espace licencié. Cette formation est reconnue et validée par la DGAC comme équivalente à la formation AlphaTango aéromodélisme. L'attestation de formation peut être présentée aux autorités en cas de contrôle. La formation FFAM est orientée sur l'activité aéromodélisme alors que celle d'Alphatango s'adresse plutôt à des pratiquants tout public. Nous incitons les licenciés à passer la formation via l'espace licencié plutôt que sur AlphaTango.

Depuis septembre, les formations télépilotes suivies sur l'espace licencié, ne remontent pas dans votre espace Alphatango à la suite d'un problème technique avec la plateforme de la DGAC. Nous sommes en attente de résolution de ce soucis par la DGAC. Néanmoins, la formation est valide et l'attestation de formation valable.

Nous rappelons enfin que si vous passez votre formation aéromodélisme sur AlphaTango, il est nécessaire de la déposer sur votre espace licencié. Pour des questions légales liées au RGPD, il n'est pas possible pour la FFAM de récupérer automatiquement les formations passées sur AlphaTango. ■



Formation Directeurs des Vols

L'arrêté relatif aux manifestations aériennes modifié en 2023 permet désormais d'être directeur des vols en spectacle aérien public d'aéromodèles (SAPA) en ayant suivi une formation. Cette formation se déroule en 2 étapes :

+ Une formation théorique en ligne qui doit être suivie sur son espace licencié

[Suivre une formation > formation directeur des vols](#)

Elle peut être suivie à n'importe quel moment de l'année, une fois réussie, elle est enregistrée dans les diplômes de votre es-

pace licencié et vous pourrez accéder à la formation pratique.

+ Une formation pratique sous forme d'une session d'observation lors d'un SAPA

L'organisation des sessions de formation pratique est déléguée aux présidents des ligues d'aéromodélisme. Elles se déroulent lors de SAPA qui se tiennent dans la ligue après avoir obtenu l'accord de l'organisateur et du directeur des vols du SAPA. Il va s'agir lors de cette formation pratique d'observer le travail du directeur des vols (assister à la réunion d'information

des télépilotes, identifier les dispositions mises en œuvre par l'organisateur et le DV pour assurer la sécurité des vols et du public, etc...).

Les prérequis pour se présenter à la formation sont :

- Être titulaire d'une licence fédérale pratiquant en cours de validité,
- Être titulaire d'une QPDD,
- Avoir son attestation de suivi de formation théorique de directeur des vols en cours de validité,
- Avoir son numéro d'exploitant d'UAS,
- Avoir l'attestation de formation télépilote en cours de validité (attestation FFAM ou Alphatango).

Le calendrier des formations pratiques sera prochainement disponible. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre président de ligue pour toutes questions.

Une fois passée, une attestation sera disponible dans votre espace licencié et vous pourrez joindre cette dernière au dossier de demande d'autorisation préfectorale. ■



Formation
Directeur des vols

Engagements et gestes éco-responsables

La fédération souhaite s'engager dans une démarche éco-responsable et nous comptons sur les clubs et les licenciés pour s'y associer. Certains d'entre vous, n'ont pas attendu que la fédération communique à ce sujet pour mettre en œuvre des actions et c'est tout à leur honneur. Les rassemblements, les compétitions, les spectacles aériens, sont l'occasion d'organiser des repas et des buvettes, de remettre des récompenses, nous vous encourageons à utiliser des objets recyclables ou réutilisables, en privilégiant des fabrications françaises pour réduire

l'impact sur l'empreinte carbone. Si vous avez des bonnes pratiques dans ce domaine, nous pourrions lors d'une prochaine newsletter ou en publiant sur le site fédéral les faire partager auprès de la communauté aéromodéliste. Pour information, la fédération propose dans sa boutique fédérale, des gobelets réutilisables avec marquage FFAM (fabriqués en France) à prix coutant, vendus par lot de 10 d'une contenance de 30cl. N'hésitez pas à vous en procurer pour vos manifestations. Voir l'article : [Boutique FFAM > Espace clubs > lots gobelets réutilisables.](#) ■



Pôle Ressources National Sports de Nature

La fédération a intégré au mois de janvier le réseau du Pôle Ressources National Sports de Nature qui réunit différents acteurs du ministère des sports, des fédérations, des conseils départementaux, des établissements nationaux, etc... Ce pôle constitue un service de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition des agents du ministère et de l'ensemble des acteurs locaux des sports de nature. Pour la fédération, rejoindre ce réseau permet d'être reconnu comme acteur des sports de nature et d'avoir plus de chance d'être alertés lors de problèmes ou d'évolutions de contraintes sur des sites naturels. ■



La nouvelle catégorie F1Q

Le Plenary Meeting de la CIAM tenu le 1^{er} avril 2023 a adopté la reconnaissance de la catégorie F1Q - motomodèle vol libre à moteur électrique - en plus des catégories F1A, F1B et F1C pour les championnats du monde de

vol libre extérieur Seniors. Elle se veut comme une catégorie d'accès visant à remplacer le F1P. Par ailleurs, la catégorie F1Q n'est pas reconnue « championnat du monde » pour les championnats de vol libre ex-

térieur Junior - catégories F1A, F1B et F1P. Un premier titre de champion du monde catégorie F1Q sera donc décerné en 2025 lors des championnats du monde FIABCQ qui auront lieu en Roumanie. ■



Sportifs de Haut Niveau 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, trois sportifs sont inscrits sur les listes ministérielles comme sportif de haut niveau à la suite des résultats qu'ils ont obtenu lors des compétitions internationales 2023, deux d'entre eux étaient déjà sportif de haut niveau l'année passée :



Antonin Paysant le Roux : classé 1^{er} en junior et 17^{ème} au classement sénior au championnat du monde d'avion de voltige - F3A.



Anthony Rotteleur : 1^{ère} place au championnat du monde de planeur lancé main - F3K, ce qui lui permet d'être mis en liste pour 2 ans (catégorie élite).



Et un nouveau : **Elouan Rigault** qui, à tout juste 12 ans (âge minimum requis pour être sportif de haut niveau), a terminé deuxième lors du championnat du monde junior de planeur wakefiel - F1B.

Bravo à eux pour leurs résultats et bonne chance pour les compétitions 2024.

Sport en France

Le jeudi 25 janvier 2024 dans le « Club Sport en France », Maxime Gras vous faisait découvrir l'aéromodélisme et toutes ses disciplines.

Avec Marie-Ange Groz, Romain Gallet, Alex Guillon pour le **F5J - motoplaneur électrique de durée thermique**, avec Antonin Paysant-Le Roux en visio depuis Rennes pour le **F3A - Avion de**



voltige, et Laurent Henry également en studio.

Voir l'émission en replay ici :

<https://www.sportenfrance.com/programme/club-sport-en-france-1121/>

Olivier Rogeau

Licencié FFAM
vous fait découvrir
sa boutique en ligne

Spécialisée dans les pièces détachées de moteurs OS, SAITO, DLE, ENYA ainsi qu'aux vidéos didactiques de sa chaîne YouTube - entretien de moteurs 4 temps, tarage, carburateurs...

<https://modelisme-micromoteurs-service.com/videos/>

Découvrez ses articles sur son site <https://modelisme-micromoteurs-service.com/boutique/>

